

MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE MONTRÉLAISE POUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE

*À L'ATTENTION DE LA COMMISSION
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET
LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE*

6 FÉVRIER 2020

Regroupement des
éco
quartiers

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif et non partisan fondé en 1999 par des éco-quartiers désireux de mettre leurs ressources en commun. Le REQ assure la représentation de ses membres au niveau régional et est actuellement constitué de 18 membres éco-quartiers ayant des activités campées dans 15 arrondissements de la Ville de Montréal.

La mission du REQ est de promouvoir le caractère unique et indispensable du programme Éco-quartier en plus d'intervenir de manière plus précise dans les dossiers environnementaux et sociaux touchant directement les citoyens. À travers les services aux membres, le réseautage et la coordination de projets, le REQ défend le droit des citoyens d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté. C'est principalement par l'éducation relative à l'environnement (ERE), sous-tendant la résolution de problèmes environnementaux et sociaux ainsi qu'une variété de stratégies d'apprentissage, que le REQ atteint ses objectifs.

Le REQ mène environ 10 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de sensibilisation, d'ERE ainsi que de l'implication citoyenne en lien avec la mission et les valeurs du programme Éco-quartier. Ces différents projets illustrent l'implication et l'expertise du REQ en termes de gestion de projets environnementaux avec des partenaires à différentes échelles. Le REQ est reconnu auprès de ses partenaires comme une force du milieu pour concerter des partenaires et réaliser des projets environnementaux et citoyens dans l'ensemble du territoire montréalais. De plus, la majorité des interventions du REQ visent à consolider et autonomiser les projets et partenaires afin de miser sur le développement local et durable.

RÉSUMÉ DE NOTRE POSITION

Nous saluons l'initiative de cette consultation publique. Les axes et solutions proposés sont pertinents, tiennent compte des spécificités du milieu communautaire et s'assoient sur ces dernières pour échafauder une Politique montréalaise qui saura honorer l'historique et le savoir-faire du milieu communautaire implanté dans le patrimoine montréalais depuis des dizaines d'années. Visant l'amélioration des conditions de vie de la population, le milieu communautaire a, plus que jamais dans ce contexte de transition écologique et de mouvance sociale, un rôle prépondérant à assurer. Dans le cadre de cette consultation, le Regroupement des éco-quartiers fait entendre sa voix ainsi que celles de tous les membres qu'il représente par le biais de ce mémoire. Nos ancrages argumentatifs se résument en les quatre points suivants.

MANQUE DE RECONNAISSANCE ET FAIBLE RÉTENTION DES EMPLOYÉS :

UN TANDEM PROPRE AU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Les employés travaillant au sein d'organismes communautaires sont peu nombreux et ne sont pas rémunérés à la hauteur de leurs compétences, ce qui jette les bases d'un problème de rétention des employés et d'un contexte d'épuisement lié notamment à un manque de reconnaissance. Les obstacles bureaucratiques et institutionnels dans la mise en œuvre du programme et de nouveaux projets nuisent aussi à la motivation des employés. De plus, l'insécurité liée au renouvellement, ou non, de la convention souvent pour de trop courtes périodes et les changements liés au passage à des ententes de service au lieu d'une convention contribuent à un climat qui rend difficiles la rétention et la motivation des employés.

FINANCEMENT

L'obtention de ressources financières devra refléter l'expertise des membres et permettre de consolider l'équipe en place. Donnons-nous les moyens de nos ambitions. Le financement est le lien principal qui unit le milieu communautaire à la Ville. Nous le percevons comme un gage de confiance, une reconnaissance de l'expertise du milieu, mais surtout pas comme un acte de sous-traitance.

TRANSPARENCE

La base de cette consultation repose sur des liens mutuels et complémentaires incontournables que nous souhaitons fortifier ; ceux unissant le milieu communautaire et la Ville. Cependant, nous baignons dans l'actuelle inégalité de la relation entre la Ville et le milieu communautaire. Le financement ne sera pas le seul moyen de s'extirper de cette situation subalterne ; nous souhaitons également rétablir l'inégalité en consolidant des relations avec la Ville qui soient transparentes, non interventionnistes et bâties sur un lien de confiance éprouvé.

TEMPS ET LIBERTÉ

Le temps que le milieu communautaire consacre à la reddition de comptes ou aux demandes de financement est une ressource précieuse qui n'est pas injectée dans l'atteinte de ses missions, la réalisation des projets de terrain ou encore le développement de projets variés. En bref, dans la nouvelle décennie, les changements climatiques, l'environnement, la mobilisation citoyenne, la décroissance, la réduction à la source et la résilience deviendront tous des priorités et constitutifs de la transition écologique qu'il est nous est maintenant inévitable d'amorcer.

Certains chiffres dans ce mémoire témoignent de la réalité actuelle des éco-quartiers. Ils sont issus d'un sondage anonyme développé par le REQ et rempli par ses membres en janvier 2020. Les réponses de 12 membres sur un total de 18 ont pu être colligées.

RECOMMANDATIONS

1. Que la Ville continue de reconnaître la pertinence des regroupements du milieu communautaire en leur octroyant un financement à la mission et qu'elle base ses relations avec ces derniers sur la transparence.
2. Que la Ville reconnaisse la vision globale, la capacité de définir des enjeux et la capacité de déterminer les actions à entreprendre ainsi que le caractère particulier et unique du milieu communautaire.
3. Que la Ville finance de façon stable le milieu communautaire à la hauteur de son expérience, de son expertise et des objectifs qu'il souhaite réaliser.
4. Que la Ville intègre le milieu communautaire dans l'élaboration de ses plans d'action.
5. Que la Ville se dote d'un plan d'action, pas trop rigide ni intrusif, pour orienter les activités du milieu communautaire.
6. Que la Ville modifie son processus d'appel à projets en le balisant davantage.
7. Que la Ville finance le milieu communautaire selon la mission et que la reddition de comptes exigée soit allégée.
8. Que la Ville mette fin à l'octroi systématique des subventions pour le programme Éco-quartier au plus soumissionnaire.

REVENDEICATIONS DU REQ

Recommandation 1 : Que la Ville continue de reconnaître la pertinence des regroupements du milieu communautaire en leur octroyant un financement à la mission et qu'elle base ses relations avec ces derniers sur la transparence.

Le REQ joue le rôle d'instance représentationnelle de ses membres dont la représentation n'est assurée, habituellement, qu'à petite échelle. Alors que les éco-quartiers travaillent de concert avec l'Arrondissement en fonction du territoire sur lequel ils interviennent, le REQ représente les intérêts de ses membres auprès de la Ville-centre, ce qui fluidifie et harmonise la liaison avec la Ville-centre puis permet le déploiement de projets régionaux rassemblant l'expertise de chaque membre. Détenteur d'une certaine valeur, ce rôle représentationnel gagnera en importance puisque le savoir-faire du REQ sera de plus en plus mobilisé dans le cadre de l'implantation du Plan directeur de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action Climat qui sera développé et rendu public en 2020. Ainsi, le REQ revendique un financement à cette mission représentationnelle dont il se dote. Présentement, le financement de l'organisme n'est viable que par l'entremise de projets de courte durée qui doivent être renouvelés à chaque année. Cela ne permet pas de stabiliser notre organisme et d'augmenter la rétention de nos employés. Un financement à la mission donnerait la chance à la Ville d'avoir un partenaire durable et viable qui ferait la liaison entre elle et les membres du REQ.

Nous souhaitons que les communications entre la Ville et les regroupements du milieu communautaire soient homogènes et empreintes de plus de transparence. « Des rapports établis sur la transparence, l'équité, l'intégrité l'engagement ainsi que la confiance et le respect mutuels », n'est-ce pas ce qui est souhaité par la Commission ? Réelle courroie de transmission entre la Ville et les citoyens, le milieu

communautaire tisse des liens de première ligne avec la communauté montréalaise. En conséquence, il se doit d'être tenu informé rapidement d'informations de la Ville afin de transmettre efficacement aux citoyens ces changements. Un manque de transparence mènerait à une perte de confiance de la part des citoyens, ce qui menacerait la structure communautaire.

PROGRAMME ÉCO-QUARTIER

Il est important de rappeler que le programme Éco-quartier est un programme de la Ville de Montréal créé en 1995. Il s'agit d'un programme d'action et d'éducation environnementales ancré dans les milieux locaux et articulé autour des notions de sensibilisation, d'éducation relative à l'environnement (ERE) d'information, de formation et de participation citoyenne. Les objectifs sont de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais par le biais d'actions environnementales menées par les citoyens. Ce sont des organismes porteurs qui sont mandatés pour le programme par arrondissement ou par quartier.

Regroupement des
éco-
quartiers

REVENDICATIONS DES ÉCO-QUARTIERS

AXE I : RECONNAÎTRE LE MILIEU COMMUNAUTAIRE POUR SA CONTRIBUTION ET LA VALEUR DE SON EXPERTISE

Recommandation 2 : Que la Ville reconnaisse la vision globale, la capacité de définir des enjeux et la capacité de déterminer les actions à entreprendre ainsi que le caractère particulier et unique du milieu communautaire.

Actuellement, le milieu communautaire a le sentiment de ne pas être reconnu à sa juste valeur. Sa mission, son expertise, sa pertinence ; tout cela semble détenir peu suffisamment de valeur aux yeux des décideurs. Ce sentiment qui plane au-dessus du milieu communautaire depuis ses débuts est redevable à un manque d'écoute de la part de l'Arrondissement et à l'amère impression d'être appelés à remplir des mandats pour lesquels les employés municipaux ne sont pas demandés. Le rôle prépondérant d'interlocuteur clé entre la Ville et les citoyens que joue le milieu communautaire n'est pas valorisé, mais plutôt remanié dans un système de pouvoir qui s'apparente bien plus à de la sous-traitance.

Nous ne sommes pas que les exécutants d'une structure municipale à laquelle nous nous subordonnons. Nous évoluons en parallèle de cette structure et, au même titre, sommes en mesure de développer des plans d'action structurants et au fait du milieu.

Une reconnaissance du milieu communautaire éviterait la fragilisation des organisations, améliorerait l'efficacité des organismes de par leurs relations facilitées avec l'arrondissement, permettrait d'offrir des salaires à la hauteur des compétences des personnes embauchées et ralentirait le roulement de personnel que l'on peut qualifier, à l'heure actuelle, de dysfonctionnel.

**Recommandation 3 : Que la Ville finance de façon stable le milieu
communautaire à la hauteur de son expérience, de son expertise et des objectifs
qu'il souhaite réaliser.**

En investissant une grande quantité de temps et d'énergie dans la lutte climatique et dans la communauté, les organismes porteurs du programme Éco-quartier participent à la co-construction de politiques publiques des arrondissements en matière d'environnement. Ils constituent une force d'action sur le terrain qui doit être rémunérée à sa juste valeur. Bien que 88 % des employés permanents des éco-quartiers soient payés exclusivement à partir du financement octroyé pour la gestion du programme Éco-quartier, c'est presque la totalité des employés saisonniers dont les postes sont financés par des sources externes. Nous souhaitons donc que plus de postes au sein du milieu communautaire deviennent permanents, et que les salaires suivent l'augmentation du coût de la vie, c'est-à-dire qu'ils s'éloignent du salaire minimum. À titre indicatif, le salaire moyen des coordonnateurs des éco-quartiers est de 21,20 \$, celui des chargés de projets de 18,20 \$, celui des responsables des communications de 16,80 \$ et celui des intervenants de terrain de 15,30 \$ alors qu'un jardinier pour la Ville de Montréal – remplissant des fonctions semblables à celles d'un agent dans le milieu communautaire – touche un taux horaire [frôlant les 30 \\$](#).

Les contrats offerts aux employés sont souvent de courte durée et conditionnels au financement ou au renouvellement. Un financement plus stable et plus important serait garant d'une plus grande proactivité sur le terrain. En effet, le temps investi en réalisation de projets serait plus grand que celui consacré à la préparation d'appel d'offres. En plus de nourrir le stress et la précarité des employés, ce processus nécessite beaucoup de temps. Temps qui n'est pas consacré au développement de projets.

**Recommandation 4 : Que la Ville intègre le milieu communautaire dans
l'élaboration de ses plans d'action.**

Le milieu communautaire est trop peu sollicité pour des prises de décisions qui pourtant le touche de première ligne bien plus que des employés de la Ville qui entretiennent moins de liens directs avec les citoyens. En bout de ligne, les acteurs du milieu communautaire se retrouvent à mettre en application des plans qui limitent leurs actions et qui restreignent leur latitude décisionnelle. Rappelons que rarement, ils ne pas sont consultés – s'ils l'ont été, cela n'aura pas rimé avec une prise en considération – pour implanter ces dites mesures qui les affectent directement. Pourtant, il faut les impliquer dans le processus décisionnel des plans d'action et des plans de développement durable pour ainsi partager une vision commune et gagner en efficacité.

Le comité de suivi concertant des membres de la Ville, des Arrondissements ainsi que du milieu communautaire nous apparaît comme un outil de choix pour favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes. Temporaire, ce comité de suivi assurerait le pont entre la dichotomie actuelle qui règne entre la Ville et le milieu communautaire jusqu'à l'harmonisation entre ces deux pôles. Le comité de suivi sera l'occasion de développer des lieux de concertation sur l'environnement où siègent les organismes du milieu et l'Arrondissement.

AXE II : RESPECTER L'AUTONOMIE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Recommandation 5 : Que la Ville se dote d'un plan d'action, pas trop rigide ni intrusif, pour orienter les activités du milieu communautaire.

Ce plan d'action global – auquel le milieu communautaire participera – permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les finalités du milieu communautaire devrait donner une marge de manœuvre aux organismes quant au développement de projets surpassant les lignes directrices de ce même plan. Pour les éco-quartiers, par exemple, des volets autres que les 3RVE et le verdissement – la transition écologique – pourraient être mis de l'avant. Une telle latitude permettrait aux organismes de consolider des relations avec des partenaires du milieu pour décupler les répercussions de leurs projets.

***Le milieu communautaire n'est pas à la solde de la Ville.
Certes, nous sommes un vecteur œuvrant de concert avec
elle pour atteindre certains objectifs de ses plans d'action,
mais nous souhaitons tout de même conserver une latitude
décisionnelle et une liberté d'agir.***

Le milieu communautaire et la Ville façonnent un écosystème fragile au sein duquel un équilibre juste doit être préservé : ce sont deux vecteurs parallèles, mais qui se rejoignent, en toute délicatesse, au niveau du financement et des finalités. Les interventions de la Ville doivent concerner le « Quoi ? » (finalités, objectifs, etc.) et non pas le « Comment ? » (méthodes d'intervention, développement de programmes, etc.). Cependant, avec toute leur expertise et leur expérience, les éco-quartiers sont en mesure de dialoguer avec la Ville lorsque vient le temps de revoir le cadre structurant et les finalités du programme Éco-quartier puisqu'ils travaillent de première ligne à son éclosion et à sa diffusion.

**AXE III : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS
ÉTHIQUES AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE**

Recommandation 6 : Que la Ville modifie son processus d'appel à projets en le balisant davantage.

Nous souhaitons, entre la Ville et le milieu communautaire, des relations qui soient bidirectionnelles, égalitaires et non soumises à des liens de subordination. Cela se traduira, au niveau de l'éthique des partenariats, par un balisement plus serré du processus d'appel à projets.

- Les critères d'admissibilité et d'attribution devront être clairs et connus.
- La Ville devra considérer l'appel de propositions, conclu selon la qualité du dossier soumis, et non systématiquement procéder par appel d'offres conclu selon le principe du plus bas soumissionnaire. Alors que les appels d'offres ne s'appliquent qu'à la délégation de compétences municipales, les appels de propositions, conclus par une convention, octroient une plus grande latitude aux organismes, soutiennent des initiatives du milieu communautaire et reconnaissent l'expertise de ce dernier.
- Les délais devront être réalistes pour le dépôt des demandes et de la reddition de comptes.
- Une part prépondérante du financement pluriannuel devra être versée à la signature de l'entente pour permettre un démarrage rapide des activités.
- La consolidation d'actions déjà existantes doit être éligible.
- Les conventions Éco-quartier seront d'une durée de cinq ans et systématiquement reconduites pour un deuxième mandat si les conditions sont respectées.

Les éco-quartiers font un travail énorme sur le terrain et sont implantés dans le milieu. Leur connaissance des enjeux locaux est donc profonde et leur rôle dans le tissu social est important. La pérennité et la continuité des organismes porteurs des mandats éco-quartiers sont donc essentielles pour la qualité du service. Des mandats d'une durée de cinq ans permettront aux organismes de se projeter, de créer des liens et des projets durables puis d'offrir des contrats et des conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention de personnel pour favoriser la stabilité du service. En moyenne, ce sont 4,9 employés par éco-quartier qui ont quitté leur poste permanent au cours des cinq dernières années. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant lorsque l'on sait que ce sont en moyenne 3,7 employés qui constituent l'équipe permanente d'un éco-quartier.

Pour ce qui est de la clause de la reconduite, nous la jugeons nécessaire puisque nous considérons que l'appel d'offres qui s'effectue en moyenne à un intervalle de trois ans alourdit les tâches déjà nombreuses des organismes, ce qui les empêche de développer ou réaliser des activités en lien avec leur plan d'action. Puis, l'arrivée d'un nouvel organisme en poste demande un moment d'adaptation qui, encore une fois, ralentit le rayonnement du programme Éco-quartier. La pérennité d'un organisme est garante d'une plus grande connaissance du milieu et du développement de projets connectés à la réalité des citoyens. Pourquoi modifier un organisme déjà en place – dont la connaissance du milieu et des enjeux locaux est aiguisée – si ce dernier a rempli toutes les exigences et satisfactions de l'Arrondissement en matière de rayonnement et promotion du programme Éco-quartier ? Cela évite des démarches bureaucratiques et un stress non nécessaires.

Recommandation 7 : Que la Ville finance le milieu communautaire selon la mission et que la reddition de comptes exigée soit allégée.

Le financement à la mission reflète, en un concept, notre prise de position par rapport à la confiance à accorder au milieu communautaire. Pour éviter l'ingérence et maximiser notre latitude décisionnelle, nous souhaitons que le financement soit octroyé en fonction de la mission globale de l'organisme et qu'il ne vienne pas avec des balises trop restrictives. C'est d'ailleurs une des caractéristiques sur laquelle nous insistons le plus dans la définition d'un organisme œuvrant en action communautaire : la **liberté** de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. Cette liberté nous procure la distance nécessaire pour que nos interventions demeurent distinctes de celles des pouvoirs publics.

La reddition de comptes est nécessaire, mais elle ne doit pas sombrer dans l'ingérence. Par ailleurs, l'approche ne doit pas être centrée sur les résultats puisque le jalon auquel se dévoue le milieu communautaire, soit la transformation sociale, ne se juge pas en termes quantitatifs. Cela vient donc avec une confiance que l'on accorde au milieu communautaire et à leur capacité d'apporter des changements porteurs d'une véritable justice sociale. À l'heure actuelle, 64 % des membres du REQ considèrent que les heures qu'ils consacrent à la reddition de comptes ajoutent une certaine lourdeur à leurs tâches et les empêchent d'impartir du temps aux axes structurants de leur plan d'action.

Recommandation 8 : Que la Ville mette fin à l'octroi systématique des subventions pour le programme Éco-quartier au plus bas soumissionnaire.

Au-delà de la connaissance du milieu, une grande qualité du programme Éco-quartier réside dans les liens de confiance que les employés tissent avec les

citoyens. Et le développement de ce lien de confiance nécessite du temps et donc, une bonne rétention des employés. Toutefois, en raison de l'octroi de la gestion du programme Éco-quartier au plus bas soumissionnaire, la pression exercée sur les organismes porteurs les restreint à maintenir des salaires bas, ce qui nuit à la rétention des employés, au développement de liens de confiance avec le citoyen et à une certaine expertise redevable à l'expérience. Comme la mobilisation citoyenne en matière d'environnement passe par ce lien de confiance entre le citoyen et l'éco-quartier, nous recommandons que la Ville de Montréal valorise l'expertise en éducation relative à l'environnement (ERE) et la connaissance du milieu développée par les organismes porteurs du programme Éco-quartier lors de l'évaluation des soumissions pour la gestion du programme Éco-quartier, au-delà des simples montants demandés.

CONCLUSION

Il va de soi que la primauté des missions de justice sociale et de représentation citoyenne du milieu communautaire ne sera que grandissante. Il devient donc primordial de reconnaître l'expertise, l'expérience, le savoir-faire, les compétences et la connexion sur le milieu de vie des organismes communautaires pour faire progresser divers objectifs montréalais. Cela devra aller de pair avec une concertation entre la Ville et le milieu communautaire, notamment par une communication transparente, une marge de manœuvre et un lien de confiance.

Ce sont donc du temps, de la liberté, une plus grande reconnaissance et un financement plus conséquent qui devraient être conférés aux organismes du milieu communautaire pour une migration vers ce modèle où le milieu communautaire joue non seulement un rôle central dans l'avancement de plusieurs dossiers, mais aussi où son expertise et sa pertinence sont reconnus en termes financiers.